

Mineure en études allemandes

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES | DÉPARTEMENT DE LITTÉRATURES ET DE LANGUES DU MONDE

Sommaire et particularités

NUMÉRO 1-085-4-0

CYCLE 1^{er} cycle


TITRE OFFICIEL Mineure en études allemandes

TYPE Certificat

CRÉDITS 30 crédits

DURÉE 1 an


COTE R MINIMALE 20,000

 Admission à l'automne et à l'hiver

 Temps plein

 Temps partiel

 Offert au campus de Montréal

 Possibilité de séjour d'études à l'international

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Manuel Meune 514 343-6235

Présentation

La mineure en études allemandes offre une formation de base en langue allemande ainsi qu'une introduction à la culture et à la civilisation des pays germanophones.

Elle s'adresse à ceux qui souhaitent utiliser la langue allemande dans leur domaine respectif ou qui visent un emploi dans les pays germanophones.

Objectifs

Cette mineure, combinée à un programme de majeure dans une autre discipline, permet de compléter un baccalauréat. Elle offre une formation de base complète en langue allemande orale et écrite (sans toutefois l'approfondir) et permet une prise de contact avec quelques aspects de la civilisation allemande contemporaine. Dans beaucoup de disciplines, une bonne connaissance de l'allemand est un atout précieux, notamment dans certains domaines des sciences humaines et sociales. De plus, combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme de mineure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes. Voir sous Département de littératures et de langues du monde.

Forces

- Ce programme peut mener au diplôme de baccalauréat par cumul en langues modernes. En savoir plus.
- La possibilité de fréquenter une école d'été allemande.
- Un encadrement assuré par des enseignants bilingues et par un assistant de langue allemande.
- Des professeurs invités par le Service allemand d'échanges universitaires.
- De nombreuses activités sociales et culturelles.
- La présence de la Chaire de recherche du Canada en études allemandes.

Perspectives d'avenir

La Mineure en études allemandes est une formation langagière approfondie avec une introduction à la civilisation. Cette formation permet d'utiliser pleinement la langue allemande dans les études d'autres disciplines (notamment en lettres et sciences humaines) et d'être parfaitement autonome lors d'un séjour d'études ou de recherche ou en vue d'un emploi dans un pays germanophone.

Exemples de professions possibles

On retrouve des diplômés de cette discipline au sein des professions suivantes. Il est toutefois important de noter que la plupart des professions requièrent minimalement un baccalauréat et souvent un niveau supérieur d'études universitaires. Informez-vous!

- DIRECTEUR LITTÉRAIRE
- INTERPRÈTE
- PROFESSEUR DE LANGUES MODERNES
- LINGUISTE

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC.

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum 605/990 au TFI ou B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF (voir la liste détaillée des tests et diplômes acceptés) au cours des 18 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

- **Automne 2020** (à compter du 1^{er} octobre 2019)
 - Candidats avec uniquement des études collégiales au Québec : **1^{er} mars 2020** ?
 - Candidats inscrits (ou ayant été inscrits) dans une université : **1^{er} février 2020** ?
 - Candidats avec des études hors Québec : **1^{er} février 2020** ?

Hiver

- **Hiver 2020**: Du 15 août 2019 au 1^{er} décembre 2019

Structure du programme (1-085-4-0)

Version 10 (A19)

La mineure comporte 30 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 71

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Apprentissage initial de l'allemand

Option - Maximum 18 crédits.

À l'arrivée à l'Université, les étudiants sont classés selon leurs connaissances de la langue allemande après étude de leur parcours préalable par le responsable, ou, au besoin, après un test (entretien ou test écrit auprès de la coordonnatrice des cours d'allemand au Centre de langues). Selon leur classement, les étudiants devront suivre des cours dans le bloc 71A.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0J S	ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0J S
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0S	ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0J S
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0J S	ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0J S

Bloc 71B Introduction aux études allemandes

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ALL 1012	Allemand parlé 1	3.0J	ALL 1912	Lire en allemand 2 (niveau B1)	3.0J
ALL 1090	Grammaire avancée 1	3.0J	ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0J
ALL 1110	Allemand écrit	3.0J	ALL 2110	Introduction à la traduction allemand-français	3.0J
ALL 1210	L'allemand à travers des oeuvres-phares	3.0J			

Bloc 71C Littérature / civilisation en langue française et traduction

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ALL 1310	Civilisation allemande	3.0J	ALL 3131	Traduction spécialisée	3.0
ALL 2214	Panorama de la littérature allemande	3.0J	ALL 3145	Traduire la diversité de l'espace germanophone	3.0
ALL 2321	Panorama du cinéma allemand	3.0J	LLM 1000	Espaces linguistiques	3.0J
ALL 3111	Traduction avancée 1	3.0J	LLM 1300	Introduction aux humanités numériques	3.0
ALL 3112	Traduction avancée 2	3.0	LLM 1310	Fenêtres littéraires sur le monde	3.0

Bloc 71D Littérature / civilisation en langue allemande

Option - Maximum 15 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ALL 2200	Introduction à la littérature allemande	3.0J	ALL 2350	Perspectives médiévales	3.0
ALL 2214	Panorama de la littérature allemande	3.0J	ALL 3200	Le film allemand contemporain	3.0J
ALL 2260	Romantisme allemand	3.0	ALL 3263	Réalisme allemand	3.0
ALL 2270	Modernisme allemand	3.0J	ALL 3273	Le roman allemand contemporain	3.0
ALL 2321	Panorama du cinéma allemand	3.0J	ALL 3281	Colloque à sujet ouvert	3.0S
ALL 2333	L'Allemagne moderne	3.0J	ALL 3333	L'Allemagne depuis 1945	3.0J
ALL 2340	Histoire de la langue allemande	3.0J	ALL 3350	Édition et médias germanophones	3.0

Bloc 71Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ALL.

Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Linguistique	Mineure	30 crédits	1-180-4-0	Jour
Sécurité et études policières	Baccalauréat	90 crédits	1-066-1-0	Jour
Traduction	Baccalauréat	90 crédits	1-185-1-0	Jour
Études hispaniques	Mineure	30 crédits	1-105-4-0	Jour
Études italiennes	Mineure	30 crédits	1-110-4-0	Jour Soir

Règlement des études de 1^{er} cycle

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- Les étudiants sans connaissances préalables de la langue allemande choisissent en premier les cours ALL 1901 et 1902 du bloc B. Pour suivre les cours du bloc 71 A, l'étudiant devra avoir des connaissances équivalentes aux cours 101 et 201 du cégep, ou ALL 1901 et 1902, ou ALL 1911 et 1912.
- Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ALL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en études allemandes. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. De plus, combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes.